

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2013

L'an deux mil treize, le 12 avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude PICCOT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 8 avril 2013

ETAIENT PRESENTS : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur Hubert ANCEY, Monsieur André DEVILLAZ, Madame Joëlle DUNAND, Monsieur Lionel BERGUERAND, Monsieur Christophe CHAMBOST, Madame Gonny OUANG

ABSENT EXCUSÉ :

SECRÉTAIRE : Madame Joëlle DUNAND

DELIBERATIONS

1. n°13/03/01 Approbation du compte de gestion

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude Piccot, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012 pour le budget général et les budgets annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Département Haute-Savoie
COMMUNE VALLORCINE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de conseillers 9
Nombre de conseillers présents 9
Nombre de suffrages exprimés 9

Séance du 12 avril 2013

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude PICCOT, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Madame Dominique ANCEY, Adjointe, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		446 168.49		431 895.02		878 063.51
Opérations de l'exercice	924 336.01	398 570.00	1 074 669.89	1 136 469.89	1 999 005.90	1 535 039.89
TOTAUX	924 336.01	844 738.49	1 074 669.89	1 568 364.91	1 999 005.90	2 413 103.40
Résultats de clôture	79 597.52			493 695.02		414 097.50
Restes à réaliser	797 470.81	767 213.00			797 470.81	767 213.00
TOTAUX CUMULES	1 721 806.82	1 611 951.49	1 074 669.89	1 568 364.91	2 796 476.71	3 180 316.40
RESULTATS DEFINITIFS	109 855.33			493 695.02		383 839.69

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		119 209.73		12 952.63		132 162.36
Opérations de l'exercice	81 504.01	606 752.63	193 568.97	253 448.25	275 072.98	860 200.88
TOTAUX	81 504.01	725 962.36	193 568.97	266 400.88	275 072.98	992 363.24
Résultats de clôture		644 458.35		72 831.91		717 290.26
Restes à réaliser	984 251.58	124 414.05			984 251.58	74 124.05
TOTAUX CUMULES	1 065 755.59	850 376.41	193 568.97	266 400.88	1 259 324.56	1 066 487.29
RESULTATS DEFINITIFS	215 379.18			72 831.91	142 547.27	
COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET DES TELESKIS						
Résultats reportés		9 760.98		710.58		10 471.56
Opérations de l'exercice	3 776.31	36 724.00	70 640.07	83 471.93	74 416.38	120 195.93
TOTAUX	3 776.31	46 484.98	70 640.07	84 182.51	74 416.38	130 667.49
Résultats de clôture		42 708.67		13 542.44		56 251.11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 776.31	46 484.98	70 640.07	84 182.51	74 416.38	130 667.49
RESULTATS DEFINITIFS		42 708.67		13 542.44		56 251.11

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE POUR LE CCAS						
Résultats reportés				22 937.48		22 937.48
Opérations de l'exercice			2 272.00	1 484.33	2 272.00	1 484.33
TOTAUX			2 272.00	24 421.81	2 272.00	24 421.81
Résultats de clôture				22 149.81		22 149.81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES			2 272.00	24 421.81	2 272.00	24 421.81
RESULTATS DEFINITIFS				22 149.81		22 149.81
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2. n°13/03/02-3-4 Affectation du résultat

Budget général

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 lors de sa séance du 12 avril 2013 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2012 présente un excédent de fonctionnement de : 493 695.02 €
- Compte tenu du déficit des restes à réaliser d'investissement de : 30 257.81€
- Vu le déficit d'investissement s'élevant à : 79 597.52 €

- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2013 comme suit :

- compte 1068 – couverture du besoin de financement = 110 000€
- compte R002 – report en fonctionnement = 383 695.02 €

Budget eau et assainissement

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 lors de sa séance du 12 avril 2013 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2012 présente un excédent de fonctionnement de : 72 831.91 €
- Compte tenu du déficit des restes à réaliser d'investissement de : 859 837.53€ et de l'emprunt voté au conseil municipal du 12 avril 2013
- Vu l'excédent d'investissement s'élevant à : 644 458.35 €

- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2012 comme suit :

- compte 1068 – couverture du besoin de financement = 0€
- compte R002 – report en fonctionnement = 72 831.91 €

Budget téléski

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 lors de sa séance du 12 avril 2013 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2012 présente un excédent de fonctionnement de : 13 542.44 €
- Vu l'excédent d'investissement s'élevant à : 42 708.67 €

- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2013 comme suit :

- compte 1068 – couverture du besoin de financement = 0€
- compte R002 – report en fonctionnement = 13 542.44 €

3. n°13/01/05 Vote des trois taxes communales

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **décide** de modifier les taux des 3 taxes communales pour l'exercice 2013 qui se présentent comme suit :

- taxe d'habitation 9.50 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties 9.72 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 59.15 %

4. n°13/01/06 Subvention aux associations

Le maire donne lecture des comptes et prévisions des associations de la commune ayant déposées une demande de subvention pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **décide** d'allouer les subventions au titre de l'année 2013 comme suit :

Soutien sportif Sacha Devillaz	250
Groupe folklorique Li treiv'zin	400
Société de pêche	800
Soutien sportif Timothé Moniot	250
Vallis Triensis	190
Caisse des écoles	3100
Musée de Barberine	500
Anciens Combattants	330
Divers	1200

La somme de 1 200 € inscrite en « Divers » est réservée pour être allouée ultérieurement. Ces crédits soit la somme de 7 020€ seront inscrits au BP du budget général de l'exercice 2013 au compte 6574

5. n°13/01/07 Subvention aux scolaires

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de fixer à 150 € la subvention attribuée aux élèves du second cycle de Vallorcine au titre de l'année 2013.

Ces crédits soit la somme de 2 700€ seront inscrits au BP du budget général de l'exercice 2013 au compte 6574

6. n°13/01/08-9-10-11 Vote du budget primitif 2013

Budget général

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2013 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

Section fonctionnement 1 661 335.52 €
Section d'investissement 1 284 713.00 €

Le compte administratif 2012 ayant été voté avant le Budget primitif 2013, l'affectation du résultat est inscrite au budget primitif.

Budget eau et assainissement

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote, le Budget Primitif de l'exercice 2013 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

Section fonctionnement 240 613.91 €
Section d'investissement 1 376 720.08 €

Le compte administratif 2012 ayant été voté avant le Budget primitif 2013, l'affectation du résultat est inscrite au budget primitif.

Budget téléski

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote, le Budget Primitif de l'exercice 2013 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

Section fonctionnement 90 843.67 €
Section d'investissement 68 656.10 €

Le compte administratif 2012 ayant été voté avant le Budget primitif 2013, l'affectation du résultat est inscrite au budget primitif.

Budget Régie Chaufferie Bois

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote, le Budget Primitif de l'exercice 2013 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

Section fonctionnement 200 000.00 €
Section d'investissement 10 000.00 €

7. n°13/01/12 Refuge de Loriaz – Attribution délégation de service public

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 novembre 2012 concernant le lancement d'une consultation de « petite » délégation de service public (article L1411.12 du CGCT) pour le refuge de Loriaz avec remise des offres au plus tard le 18 février 2013. Une commission avait été constituée à cet effet.

Neuf candidats ont déposé leur offre. La commission a retenu 4 candidats pour un entretien.

Après en avoir délibéré et avoir établi un tableau récapitulatif concernant les critères de choix du délégataire, la commission a porté son choix sur M et Mme Poliart.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, décide à 8 voix pour et une abstention :

- de nommer M et Mme Poliart délégataire de service publique du refuge de Loriaz,
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

8. n°13/01/13 Eglise – contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle la procédure de mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église de Vallorcine. Un cahier des charges a été envoyé à trois architectes spécialisés dans ce type de rénovation le 11 février 2009.

Deux architectes ont répondu à l'appel d'offre. Le cabinet d'architecture Bajulaz a été retenu sur les critères de prix et de la valeur technique de la prestation avec un taux de rémunération de 10%.

L'étude pour la réalisation des travaux est terminée et permet au cabinet Bajulaz de proposer une mission de maîtrise d'œuvre chiffrée de 78 000€HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire décide à l'unanimité

- d'accepter l'offre de maîtrise d'œuvre du cabinet Bajulaz,
- autorise monsieur le maire à signer tous les documents y afférent.

9. n°13/01/14 Réservoir du Plan Envers – Emprunt

Monsieur le Maire rappelle les travaux du réservoir du Plan Envers et la délibération du 13 décembre 2012 acceptant un emprunt de 500 000€ auprès du SMDEA.

Ces travaux, dont le montant est de 1 089 967.50€TTC, nécessite un autre emprunt de 500 000€.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la Caisse d'Epargne pour un emprunt sur 25 ans, avec une périodicité trimestrielle et un taux fixe de 4.16%.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire décide à l'unanimité :

- d'autoriser monsieur le Maire à contracter un emprunt de 500 000€ auprès de la Caisse d'Epargne,
- donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cet emprunt.

10. n°13/01/15 Transformation maison Beau Séjour – avenant 3 lot 5

Le lot 5 « Installation électrique » a été attribué à l'entreprise **Charlet Jean – Enersol 74** pour un montant de 51 468.87€HT, un avenant n°1 a été voté le 14 avril 2011 pour un montant de 4 296.46€H et un avenant n°2 a été voté le 28 juin 2012 pour un montant de 7 195.15€HT.

Des travaux complémentaires concernant l'éclairage de sécurité et les alarmes demandés par le bureau de contrôle nécessitent un avenant n°3 de 4 821.60€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 pour un montant de 4 821.60€HT,
- Autorise la modification du montant total du lot 5 « Installation électrique » à 67 782.08€HT.

11. n°13/01/16 Appartement du parking de l'Ours Bleu – contrat de location

Monsieur Vincent Chatillon, pisteur secouriste au foyer de fond de Vallorcine pour la saison d'hiver 2012/2013, a fait une demande de location à l'année pour l'appartement du parking de l'Ours Bleu.

Monsieur Chatillon n'étant plus sous contrat avec la commune, monsieur le Maire propose d'établir un bail de location pour un an et de fixer le loyer à 220€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à signer un contrat de location avec monsieur Chatillon pour un an,
- décide de fixer le loyer de l'appartement à 220€.

12. n°13/01/17 Budget téléski – Durée d'amortissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les durées d'amortissement pour le budget téléski comme suit :

- compte 2812 Agencement de terrain 20 ans
- compte 2814 Construction sur sol d'autrui 10 ans
- compte 28156 Mat transport exploitation 50 ans
- compte 28158 Autres 10 ans
- compte 2818 Autres immobilisations corporelles 10 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- fixer les durées d'amortissement pour le budget Téléski comme indiqué ci-dessus.